



*Le Conseiller diplomatique*

Paris, le 23 avril 2020

**Objet :** Contribution du CESE de France au questionnaire de l'AICESIS et du BIT sur la réponse des CES-IS à la crise relative au COVID-19 dans le domaine socio-économique et pour le monde du travail à travers le dialogue social.

### **A/ Mesures à l'égard des travailleurs dans l'économie formelle, mais aussi informelle.**

Durant la période de confinement, plusieurs mesures ont été prises pour **préserver la santé des travailleurs**. Les agents ont été placés en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence avec la mise en place d'un tableau de suivi hebdomadaire des personnels pour permettre à chacun de connaître son statut. Un médecin est à disposition pour répondre *via* des téléconsultations à tous ceux souhaitant obtenir des informations relatives au Covid-19. De même, pour s'adapter au mode de vie sédentaire, un guide de bonnes pratiques et recommandations a été mis à disposition des agents.

Compte tenu des conditions sanitaires, le CESE a décidé **d'organiser ses prochaines séances plénières en visioconférence**, de même, les formations de travail se réunissent d'ores et déjà en visioconférence. A noter que la réunion annuelle des CES de l'Union européenne prévue mi-juin à Paris sera reportée au mois de septembre.

### **B/ Mesures à l'égard des entreprises, en particulier micros, petites et moyennes entreprises en tant que moteur de l'emploi.**

Les principales mesures prises par le gouvernement en faveur des entreprises sont les suivantes : la mise en place du chômage partiel, le bénéfice de délais de paiement pour les échéances fiscales et sociales (URSAFF, impôts directs), le report de paiement de facture, la remise d'impôts directs, une aide du fonds de solidarité (à hauteur de 1500€ pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs), les prêts de trésorerie garantis par l'Etat, la médiation du crédit pour négocier le rééchelonnement des crédits bancaires.

Le CESE travaille actuellement à la réalisation de l'édition 2020 du rapport annuel sur l'état de la France (RAEF), rapport obligatoire remis au Premier ministre, qui sera adopté le 9 septembre en séance plénière. Cette année le RAEF, ne sera pas construit de façon identique aux années précédentes. Dans ce rapport transversal, qui dresse un état des lieux précis de la France, il s'agira de la mise en place des conditions d'une reprise économique, de commencer à transformer l'appareil productif dans le cadre de la transition écologique et de tenter de préserver la société française des crises à venir et la rendre plus résiliente en veillant à ne laisser personne ni aucune structure au bord du chemin.

### **C/ Mesures à l'égard de l'économie pour atténuer les mauvais impacts sur l'emploi.**

La connexion à distance dans le cadre des réunions en visioconférence est considérée comme étant équivalent à une présence pour les Conseillers et Conseillères, ainsi qu'aux personnalités associées, justifiant donc le versement des indemnités ordinaires.

La Direction des ressources humaines a établi l'ensemble des arrêtés d'avancement au titre de l'année 2020 et s'est attachée à la continuité des opérations de paie.

### **D/ Plaidoyer pour l'utilisation optimale du dialogue social en réponse à la crise Covid-19: transparence, partage de l'information et des données, inclusion, consultation, concertation et confiance mutuelle**

Le Président réunit chaque semaine le Bureau et tous les quinze jours les présidents de groupes, ainsi que les présidents des formations de travail.

Sur la base des contributions de l'ensemble des formations de travail, la gouvernance du CESE se réunira en séminaire au début du mois de juin pour définir un programme de travail actualisé et préparer l'adoption d'une résolution avant l'été, qui constituera une première expression du CESE sur la sortie de crise.

Par ailleurs, le travail préparatoire au *Rapport Annuel sur l'État de la France 2020* (RAEF) se poursuit sous la coordination de la Section de l'économie et des finances avec une contribution de chacun des formations de travail. La Délégation à la prospective et l'évaluation des politiques publiques poursuit quant à elle deux études en lien avec l'actualité (« *conception des politiques publiques pour accompagner les transitions en cours ou à venir* » et la seconde visant à développer au sein du CESE une nouvelle méthode d'analyse des controverses).

Une réunion dématérialisée a eu lieu le 10 avril, permettant de partager une analyse approfondie de la part de tous les groupes de travail sur la crise du Covid-19 et sur le rôle que peut jouer le CESE dans sa résolution à court-terme.

La première séance plénière à distance a par ailleurs été programmée le 7 mai prochain. Elle accueillera Marc Fesneau, Ministre du Parlement et du CESE, qui viendra s'exprimer dans la foulée de l'Assemblée nationale et du Sénat. Cette plénière sera aussi l'occasion d'une expression des groupes présents au CESE, et d'un échange avec le Ministre.

### **E) Assurer la continuité du travail des CES-IS : planning et mise en œuvre des activités internes (sanitaire, santé et sécurité au travail, conditions du travail, dispositif des services informatiques, télétravail, sauvegarde de l'emploi, etc.) face au COVID-19 et à ses conséquences.**

Le département de la gouvernance de l'information du CESE a mis en place un dispositif assurant les interventions à distance pour permettre à l'ensemble des agents et des membres du Conseil de télétravailler et de garder un lien avec le Conseil :

- en mettant à disposition des outils de travail à distance (Talkspirit, Zoom...) ;
- en assurant un support informatique et téléphonique régulier à distance.

Les services d'Archives/Open data et la Documentation sont toujours accessibles aux utilisateurs, avec la mise en place d'une veille documentaire visant à faciliter l'accès à distance des ressources en ligne. L'outil de communication à distance Zoom a permis à douze des treize formations de travail de se réunir de manière hebdomadaire. De même, la première réunion à distance de la délégation à l'Outre-mer a pu avoir lieu. Ces réunions ont permis la poursuite des travaux en cours, et le maintien de l'activité ordinaire du Conseil.

La direction de la communication poursuit les actions entreprises dès le début du confinement avec :

- la valorisation des initiatives mises en œuvre par les organisations représentées au Conseil dans la lutte contre le Covid-19, relayées sur les réseaux sociaux du CESE ;
- le « wakelet », qui poursuit le même but mais sur le site du Conseil ;
- la diffusion de vidéos-témoignages mettant en avant les membres du Conseil particulièrement investis en cette période et qui assurent des fonctions essentielles.
- la communication autour de la Convention citoyenne pour le climat et le maquettage des propositions des citoyens pour transmission au Gouvernement.

Le service des sténotypistes s'est adapté aux nouvelles conditions de travail et reste mobilisé pour répondre aux demandes des formations de travail, ainsi que pour préparer la prochaine séance plénière à distance.

Le pôle diplomatique maintient également son activité, en assurant le secrétariat général de l'UCESIF et en restant notamment en contact avec les autres CES européens, en délivrant des notes informatives régulières aux membres du Bureau et aux membres du Comité de coordination de l'action européenne et internationale du CESE.

Le pôle événementiel poursuit son activité en télétravail en lien avec les interlocuteurs extérieurs.